

11H11
Société par actions simplifiée
au capital de 1 000 euros
Siège social : 21 RUE DE LA MARNE
94170 LE PERREUX-SUR-MARNE
829 448 232 RCS CRÉTEIL

PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 30/06/2025

Le 30/06/2025, au Perreux-sur-Marne, les associées se sont réunies en assemblée générale ordinaire annuelle sur convocation de la présidence.

Il a été établi une feuille de présence signée par les associées présentes et les mandataires des associées représentées, à laquelle sont annexés les pouvoirs des associées représentées. Sont présentes :

- Madame Virginie CROISÉ, détentrice de 97 actions ;
- Madame Émilie PLAIS, détentrice de 1 action ;
- Madame Maria KRUGLOVA, détentrice de 1 action ;
- Madame Julie PETIGNAT, détentrice de 1 action.

Total des actions des associées présentes : 100 actions sur les 100 actions composant le capital social. Virginie CROISÉ préside l'assemblée en qualité de présidente associée.

La Présidente constate que les associées présentes possèdent 100 actions, soit plus de la moitié des actions composant le capital social ; en conséquence, l'assemblée peut valablement délibérer et prendre ses décisions à la majorité requise.

La Présidente dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée : les copies des lettres de convocation ; et le texte des projets de résolutions ;

La Présidente déclare que tous les documents prescrits aux articles R 223-18 et R 223-19 du Code de commerce ont été adressés aux associés en même temps que la convocation et tenus à leur disposition au siège social pendant le délai de quinze jours ayant précédé l'assemblée.

L'assemblée sur sa demande lui donne acte de sa déclaration et reconnaît la validité de la convocation.

Puis la Présidente rappelle que l'assemblée est réunie pour délibérer sur l'ordre du jour :

- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 et quitus à la présidence ;
- Affectation du résultat ;
- Transfert de siège ;

Mk Ep VL JP

- Pouvoirs en vue d'accomplir les formalités ;

Puis la Présidente ouvre la discussion.

Personne ne demandant la parole, la Présidente met successivement aux voix les résolutions inscrites à l'ordre du jour.

PREMIÈRE RÉOLUTION – Approbation des comptes

L'assemblée générale, après avoir pris connaissance des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 approuve l'inventaire et les comptes annuels de l'exercice, lesquels font apparaître un bénéfice de 17 715,72 euros.

En conséquence, l'assemblée générale donne quitus entier et sans réserve à la présidence de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIÈME RÉOLUTION – Affectation du résultat

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 17 715,72 euros de la façon suivante :

Origine	Affectation	Situa° après affecta°
<ul style="list-style-type: none"> • Résultat bénéficiaire de l'exercice : 17 715,72 euros. • Report à nouveau négatif : 183,71 euros. • Réserve légale : 100,00 euros. 	<ul style="list-style-type: none"> • En report à nouveau positif : 17 715,72 euros. 	<ul style="list-style-type: none"> • Report à nouveau positif : 17 532,01 euros. • Réserve légale : 100,00 euros.

Montant – Mise en paiement – Régime fiscal du dividende

N/A.

Conformément à la loi, le dividende sera soumis au prélèvement libératoire de 30 %.

Rappel des dividendes distribués :

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement
	Dividendes	Autres revenus distribués	
2023	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2022	0,00 €	0,00 €	0,00 €
2021	0,00 €	0,00 €	0,00 €

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

TROISIÈME RÉOLUTION – Transfert de siège social

L'assemblée générale décide du transfert du siège social à compter du 31/07/2025.

Ancien siège : 21 RUE DE LA MARNE 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE.

Nouveau siège : 26 BIS RUE DE COLMAR 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE.

Modification corollaire de l'article 4 des statuts par l'ajout de la mention :

« Selon PV d'AG du 30/06/2025, le siège est transféré au 26 bis rue de Colmar 94170 LE PERREUX-SUR-MARNE à compter du 31/07/2025 date d'effet. »

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

QUATRIÈME RÉOLUTION – Délégation de pouvoir pour les formalités

L'assemblée générale confère tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par la présidence et les associées présentes.

Madame Virginie CROISÉ	Madame Émilie PLAIS	Madame Maria KRUGLOVA	Madame Julie PETIGNAT
			